

Avis aux étudiants

Les étudiants ayant validé tous les modules des semestres impairs et pairs, doivent impérativement se réinscrire au titre de l'année universitaire **2022/2023** ; et ce du **Jeudi 14/07/2022 au Vendredi 15/07/2022, (Date de rigueur)**, le formulaire d'inscription dûment renseigné **à télécharger (en pièce jointe) avec une photo**, sont à déposer au guichet des affaires estudiantines avec le reçu de paiement des frais d'assurance (Régler sur place).

N.B : Les étudiants ayant deux modules non validés ou plus dans le cursus, doivent déposer impérativement au guichet des affaires estudiantines une demande de dérogation dûment renseignée, **à télécharger (en pièce jointe)**.

Service des Affaires Estudiantines.